

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 30 JANVIER 2024**

*Délibération n°*

**2024003**

Date de convocation : 26/01/2024

Date d'affichage : 02/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20240130-2024003-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 janvier 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRÉSAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RÉCART Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET dit BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TRÉMOUILLE.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à Arnaud PAVLOVSKY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°3 : Fixation des tarifs du séjour ski à Candanchu du  
18 au 22 février 2024**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET, adjointe déléguée aux affaires sociales

Le service Enfance Jeunesse organise un séjour ski pendant les vacances d'hiver.

Les tarifs proposés tiennent compte :

- des frais de transport aller – retour entre Bassussarry et Candanchu
- de l'hébergement en pension complète à l'auberge El Aguila,
- de 4 journées complètes de ski avec 2h de cours collectifs/jour,
- de la location du matériel,
- de l'achat du forfait avec l'assurance.

Ce séjour est ouvert aux enfants et jeunes de Bassussarry mais aussi à ceux extérieurs à la commune.

Il convient donc de fixer les tarifs applicables en fonction des éléments précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
- APRES en avoir délibéré,

FIXE les tarifs pour les camps ski, comme suit :

	Bassussarry	Hors Bassussarry
SKI	360.00€	370.00€

→ *Déduction possible de l'aide aux « Vacances Enfants » CAF  
(15€X5 jours = 75€)*

Bassussarry, le 30 janvier 2024.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

